

Nouméa, le 20 juin 2014

Division  
des services informatiques

VR/DSI  
N°3211-2014-51

Affaire suivie par  
 FICAGNA Jean-Pierre  
 DSI/ESR  
 Téléphone  
 (687) 26 61 30  
 Fax  
 (687) 26 61 37

Mél.  
 Jean-pierre.ficagna  
 @ac-noumea.nc

1, avenue des  
 Frères Carcopino  
 BP G4  
 98848 Nouméa Cedex

<http://www.ac-noumea.nc>

Monsieur le vice-recteur de la  
Nouvelle-Calédonie directeur  
général des enseignements

aux

usagers de la messagerie  
académique

### **Objet : Politique de mot de passe pour la messagerie académique**

La messagerie académique a fait l'objet d'attaques ces derniers mois suite au piratage de certains mots de passe. Avec un compte et son mot de passe, un individu mal intentionné peut envoyer par l'intermédiaire de nos serveurs des millions de messages non sollicités (SPAM) en quelques heures.

Les conséquences sont graves. La messagerie ne peut plus envoyer de messages et les serveurs sont saturés. Ce sont 15 000 boîtes de messagerie qui sont ainsi pénalisées.

Une politique de « mots de passe forts » doit être mise en place. Un bon mot de passe doit comporter 8 caractères minimum avec des minuscules, des majuscules et des chiffres.

Je vous invite dès à présent à modifier le vôtre en respectant cette consigne.

Un mot de passe compliqué est difficile à retenir, alors pour le mémoriser plus facilement vous pouvez utiliser une des méthodes ci-dessous.

#### **Méthode phonétique**

Cette méthode consiste à utiliser les sons de chaque syllabe pour fabriquer une phrase facile à retenir. Par exemple, la phrase « *J'ai acheté huit cd pour cent euros cet après midi* » deviendra « ght8CD%E7am » (ne pas utiliser cet exemple).

#### **Méthode des premières lettres**

Cette méthode consiste à garder les premières lettres d'une phrase (citation, paroles de chanson...). Par exemple, la citation « *un tiens vaut mieux que deux tu l'auras* » donnera « 1tvmQ2tl'A » (ne pas utiliser cet exemple).

#### **Ce qu'il ne faut pas faire avec son mot de passe :**

- le donner à quelqu'un, même si on lui fait confiance ;
- l'écrire sur un bout de papier, même si on le cache ;
- l'enregistrer dans son logiciel favori pour ne plus avoir à le retaper ;
- l'utiliser pour autre chose que son compte informatique du vice-rectorat ;
- Utiliser le même mot de passe pour vos comptes personnels et professionnels.

Courant juillet sera mis en place un contrôle automatique des mots de passe. Vous devrez alors les modifier s'ils ne sont pas conformes.

Une application vous permet de modifier le mot de passe :

- Personnel du vice-rectorat : <https://id.ac-noumea.nc/changempdp>
- Personnel en établissement : <http://web-etab.in.ac-noumea.nc/changempdp>

Si nécessaire, une application vous permet de retrouver votre identifiant de messagerie et/ou réinitialiser votre mot de passe :

<https://id.ac-noumea.nc/Mamamia/>

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez contacter :

- Personnel du vice-rectorat :  
le service d'assistance au vice-rectorat ([sav@ac-noumea.nc](mailto:sav@ac-noumea.nc))
- Personnel en établissement :  
le service d'assistance informatique aux établissements ([saie@ac-noumea.nc](mailto:saie@ac-noumea.nc))

Dans l'intérêt de tous, je vous demande d'être vigilants.

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie  
Directeur général des enseignements



Patrick DION

